

## **ARRETE DU MAIRE 2024-076**

Du 05 juin 2024

## **COMMUNE DE HAUTEFORT**

Arrêté autorisant la diffusion de musique jusqu'à 01h00 lors d'un festival détenteur d'une autorisation temporaire de débit de boissons.

## Monsieur le Maire de la Commune de HAUTEFORT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L 2213-4 et L 2214-4,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, R 1336-4 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R 571-25 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R 623-2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2016-12.16-007 fixant les heures de fermeture et de réouverture des débits de boisson,

Vu la demande écrite de Mme POMMIER Marina du 03 juin 2024,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

## ARRÊTE

<u>Article 1</u>: La présidente de l'association Le Monde Dans Mon Village est autorisée à diffuser de la musique sur le site de La Chartreuse les 14 et 15 juin 2024 après 22h00 et jusqu'à 01h00 comme demandé en respectant les décibels imposés sur cette tranche horaire soit **70 décibels maximum de 23h30 à 01h00**.

<u>Article 2</u>: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 3 : L'arrêté municipal sera affiché à la porte de l'établissement.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hautefort, Monsieur le Maire de la Commune de HAUTEFORT.

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Fait à HAUTEFORT, Le 05 juin 2024

Le Maire, Jean-Louis PUJQLS